

En cas d'urgence, vous pouvez utiliser un gril à charbon de bois en plein air pour faire la cuisine.

- Vérifiez que vos cheminées ne sont pas fissurées, surtout dans le grenier et près du toit. Un dommage insoupçonné pourrait déclencher un incendie.
- N'allez pas visiter les environs. N'utilisez votre voiture que si vous en avez vraiment besoin et dans ce cas faites bien attention. Cédez le passage aux véhicules de secours et d'urgence. N'entrez dans les secteurs sinistrés que si les autorités vous l'ont demandé.
- Conservez sous la main votre nécessaire de secours, des vêtements et des vivres au cas où on vous demanderait d'évacuer les lieux. On vous laissera savoir s'il y a lieu d'évacuer votre domicile.
- Portez des chaussures dans tous les endroits recouverts de débris ou de morceaux de verre.
- N'allez pas près des côtes. Les tremblements de terre majeurs sous-marins sont souvent suivis de tsunamis.

2. INONDATIONS

Habituellement, il est possible de prévoir une inondation locale en

surveillant constamment le niveau de l'eau à la suite de fortes pluies, la condition de la neige dans les bassins de drainage et les observations et prévisions météorologiques.

Une inondation soudaine, qui ne laisse guère le temps d'avertir la population, peut être associée à d'autres causes, telles qu'un tremblement de terre, un raz de marée, un ouragan, une violente tempête ou l'effondrement d'un barrage.

Quelle qu'en soit la cause, les autorités locales normalement tiennent la population des secteurs menacés au courant de l'évolution du sinistre. Au moyen de divers organes de diffusion elles recommanderont les mesures à prendre pour circonscrire ou prévenir le désastre.

Précautions générales à prendre en cas d'inondation

Courant électrique

Coupez le courant dans les locaux menacés, mais non si l'emplacement du commutateur principale est déjà inondé. Si le plancher est humide, tenez-vous sur une planche sèche et actionnez le commutateur au moyen d'un bâton sec. Tout appareil électrique exposé aux eaux de l'inondation devrait être examiné par un professionnel avant d'être remis en service.